



# Conseil économique et social

Distr.: Limitée  
22 novembre 2012

Français  
Original: Anglais

## Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité des technologies de l'information et de la communication

### Troisième session

Bangkok, 20-22 novembre 2012

Point 12 de l'ordre du jour

### Adoption du rapport du Comité sur sa troisième session

## Projet de rapport

### Table des matières

	Page
I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention ... 2	
A. Questions appelant des décisions des la Commission..... 2	
B. Questions portées à l'attention de la Commission ..... 5	
II. Compte rendu des travaux ..... 6	
A. Point 4 de l'ordre du jour: Renforcement de la connectivité régionale au profit du développement durable: création d'un espace régional de l'information homogène..... 6	
B. Point 5 de l'ordre du jour: Innovations technologiques et sociétés de la connaissance: nouvelles sources de développement durable et inclusif .. 8	
C. Point 6 de l'ordre du jour: Mesure des progrès accomplis: objectifs et indicateurs relatifs aux technologies de l'information et de la communication définis lors du Sommet mondial sur la société de l'information ..... 10	
D. Point 7 de l'ordre du jour: Renforcement des capacités régionales en matière de technologies de l'information et de la communication au service du développement ..... 11	
E. Point 8 de l'ordre du jour: Examen de l'orientation future du sous-programme..... 13	
F. Point 9 de l'ordre du jour: Examen d'éventuels projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-neuvième session..... 13	
G. Point 10 de l'ordre du jour: Date, lieu et ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité ..... 13	
H. Point 11 de l'ordre du jour: Questions diverses ..... 13	

III.	Organisation.....	14
A.	Ouverture, durée et organisation de la session.....	14
B.	Participation .....	14
C.	Élection du Bureau.....	15
D.	Ordre du jour.....	15
E.	Adoption du rapport.....	15

## Annexe

Liste des documents.....	16
--------------------------	----

## **I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention**

### **A. Questions appelant des décisions de la Commission**

#### **1. Renforcement de la connectivité régionale au profit du développement durable: création d'un espace régional de l'information homogène**

1. Le Comité souligne l'importance des technologies de l'information et de la communication (TIC) en tant qu'instrument fondamental de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information<sup>1</sup>, et du développement économique et de la réduction de la pauvreté dans tous les secteurs et dans toutes les économies de la région Asie-Pacifique. Le Comité reconnaît les TIC comme pilier essentiel du développement durable et souligne la nécessité de s'attaquer à l'élargissement de la fracture numérique au moyen de la coopération régionale et d'une action politique d'ensemble.

2. Notant la nécessité de réduire la fracture numérique par l'accélération de la coopération régionale, le Comité demande au secrétariat de servir de plateforme régionale pour la coopération intergouvernementale en matière de TIC au service du développement, et recommande qu'un cadre d'action régional, s'inspirant des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable<sup>2</sup>, soit élaboré. Le Comité pense qu'une telle plateforme peut servir à rassembler les compétences, à recenser les pratiques optimales et à renforcer les processus d'élaboration de politiques au niveau régional.

3. Le Comité prie le secrétariat de poursuivre l'analyse approfondie des problèmes posés et des possibilités offertes par la création d'un espace régional de l'information homogène. Le Comité souhaite que l'on s'intéresse aux lacunes des réseaux d'infrastructures dorsales, notamment en analysant les obstacles réglementaires et politiques et en examinant le coût de la pose de réseaux terrestres de fibre optique le long d'autres infrastructures fixes.

4. Le Comité note avec satisfaction que le secrétariat met actuellement en œuvre une initiative visant à cartographier les infrastructures TIC transnationales dans la région Asie-Pacifique et à déceler les chaînons manquants. Il se félicite

<sup>1</sup> Voir A/C.2/59/3 et A/60/687.

<sup>2</sup> « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe).

de la collaboration qui existe avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) à propos du projet mondial de l'UIT de cartographie des infrastructures terrestres de TIC.

5. Le Comité note l'importance des partenariats public-privé pour le développement des infrastructures de TIC et l'instauration d'un accès universel aux TIC, et reconnaît, à cet égard, la nécessité de renforcer les capacités et de promouvoir la coopération régionale comme condition essentielle d'efficacité dans l'élaboration des politiques.

6. Le Comité reconnaît la nécessité d'instaurer un environnement régional favorable à la connectivité au moyen du renforcement des partenariats avec d'autres organisations et les groupes de réflexion internationaux, régionaux et sous-régionaux, comme la Télécommunauté Asie-Pacifique, l'Institut sur la fracture numérique de l'université Chulalongkorn (Thaïlande), l'UIT, et LIRNEasia.

7. Le Comité recommande que la Commission adopte la résolution, coparrainée par les Philippines et Sri Lanka, sur le renforcement du rôle des politiques relatives aux TIC dans la réalisation au niveau régional d'un développement inclusif et durable impulsé par les TIC et dans la facilitation d'une mise en œuvre globale et intégrée des programmes de cyber-développement dans la région.

## **2. Innovations technologiques et société de la connaissance: nouvelles sources de développement durable et inclusif**

8. Notant que les innovations technologiques actuelles et prochaines en matière de TIC ont un effet transformateur sur les sociétés et constituent un immense potentiel de développement social et économique, le Comité est en faveur d'un dialogue avec le secteur privé, les pouvoirs publics, les établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche et la société civile pour créer des synergies entre toutes les parties prenantes et mettre ainsi les TIC au service du développement durable.

9. Le Comité reconnaît le rôle que peut jouer les TIC dans la réduction de la fracture numérique et soutient donc l'instauration d'un nouveau pacte social entre pouvoirs publics et secteur privé. Le Comité reconnaît qu'un tel pacte pourrait comporter six piliers se rapportant à l'innovation: a) l'innovation en matière d'infrastructures à haut débit en tant que métainfrastructures sur lesquelles ériger d'autres réseaux d'infrastructures, b) les initiatives des pouvoirs publics et des entreprises en matière de changements sociétaux, c) un nouveau type de partenariats public-privé combinant les objectifs commerciaux et les objectifs de politique publique, d) la réglementation concernant les questions de sécurité et de propriété intellectuelle, e) les implications sociales et éthiques des nouvelles technologies et f) les progrès actuels et prochains en matière de TIC permettant un renforcement de la cyber-résilience de nature à aider les sociétés à se relever plus rapidement après des chocs exogènes.

**3. Mesure des progrès accomplis: objectifs et indicateurs relatifs aux technologies de l'information et de la communication définis lors du Sommet mondial sur la société de l'information**

10. Le Comité prie le secrétariat de poursuivre l'action de facilitation et de coordination de l'examen au niveau régional des progrès dans la mise en œuvre des objectifs fixés dans les documents issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Le Comité note qu'un tel examen est particulièrement bienvenu et devrait permettre de déterminer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet ainsi que les lacunes qui subsistent.

11. Le Comité est conscient de l'intérêt que représente le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, pour ce qui est notamment d'établir des normes statistiques permettant d'avoir des indicateurs TIC qui soient actuels, pertinents et fiables. Il prie le secrétariat de continuer à promouvoir les intérêts de la région dans les domaines coordonnés au titre du Partenariat et recommande que le secrétariat renforce son action au sein de celui-ci.

12. Le Comité appelle également le secrétariat à renforcer la coopération régionale en matière de mesure des TIC, en participant notamment au travail analytique servant à établir des indicateurs dans les nouveaux domaines intéressant la région.

13. Le Comité s'est félicité de l'initiative du secrétariat tendant à accroître la publicité des informations sur les infrastructures TIC, grâce notamment à l'opération de cartographie mise en œuvre conjointement avec l'Union internationale des télécommunications, et demande au secrétariat de poursuivre son action en la matière.

14. Le Comité note que des progrès restent à faire pour mesurer efficacement et publier avec précision les statistiques relatives aux TIC au service du développement. À cet égard, il demande au secrétariat de renforcer l'action en faveur du développement des capacités en matière de mesure du développement au moyen des TIC, notamment à travers les programmes de formation du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC).

**4. Renforcement des capacités régionales en matière de technologies de l'information et de la communication au service du développement**

15. Le Comité apprécie et soutient résolument les programmes de renforcement des capacités humaines en matière de TIC mis en œuvre par le CAPFTIC au profit de la région. Il recommande que le CAPFTIC élargisse ses programmes pour inclure de nouveaux groupes de bénéficiaires, tels que les populations locales, les femmes et les enfants. À ce propos, il recommande également que le CAPFTIC, dans le cadre du programme de son Académie, mette au point un nouveau module de formation aux TIC à l'intention des petites et moyennes entreprises.

16. Face à la nécessité d'accroître le partage de connaissances et l'échange d'information entre États membres, le Comité recommande que le site Web du CAPFTIC soit rendu plus interactif pour permettre aux États membres d'effectuer des opérations de téléchargement et de téléchargement.

## **B. Questions portées à l'attention de la Commission**

### **1. Renforcement de la connectivité régionale au profit du développement durable: création d'un espace régional de l'information homogène**

17. Le Comité note que, si la fracture dans le domaine de la téléphonie mobile s'est réduite dans la région, elle s'élargit par contre en ce qui concerne l'accès à l'Internet haut débit fixe et mobile, entraînant de larges disparités en matière d'accès au haut débit, de vitesse de connexion et de qualité des services. Les coûts d'abonnement élevés se traduisent par une diversité des niveaux de pénétration du haut débit dans la région, avec pour conséquence des disparités régionales qui accentuent les inégalités et se répercutent sur le développement économique et social de la région.

18. Le Comité note que les prix des liaisons secondaires dans la région de l'Asie et du Pacifique sont nettement plus élevés que ceux pratiqués dans d'autres régions du monde, notamment en Amérique du Nord et en Europe, et reconnaît la nécessité d'effectuer d'autres analyses pour résoudre ce problème, étant donné que la demande de bande passante supplémentaire devrait croître de manière exponentielle au cours des prochaines années dans la région Asie-Pacifique. D'autres études sur les liaisons entre les réseaux terrestres, les câbles sous-marins et les satellites pourraient aider à définir des stratégies permettant de satisfaire la demande particulière et variée d'une région diversifiée.

19. Le Comité note que les TIC acquièrent une importance accrue et offrent de plus en plus de possibilités pour traiter d'un vaste éventail de questions, comme les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe, les séismes, les tsunamis et l'érosion côtière dans la région de l'Asie et du Pacifique.

20. Le Comité reconnaît que le développement des infrastructures des TIC dans la région nécessitera des ressources financières considérables et que le secteur privé devrait jouer un rôle majeur dans le développement et les applications des TIC. À cet égard, il relève le rôle clef que pourrait jouer le secteur privé dans le développement des réseaux des TIC, et reconnaît les avantages des partenariats public-privé pour relever les défis liés à la connectivité par les TIC.

21. Le Comité reconnaît qu'il importe de permettre à tous les membres de la société civile de contribuer activement au développement durable, comme le souligne le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable<sup>2</sup>, et note qu'il est essentiel d'améliorer l'accès aux TIC et de résorber la fracture numérique afin de faciliter le flux d'information entre les pouvoirs publics et la population. Il reconnaît également le rôle vital que jouent les gouvernements en stimulant la mise en place d'un cadre réglementaire favorisant un accès universel aux possibilités offertes par le numérique.

22. Le Comité note avec intérêt les progrès accomplis dans le renforcement de la connectivité grâce à l'Autoroute de l'information transeurasienne (TASIM) conformément à la résolution 64/186 de l'Assemblée générale.

**2. Innovations technologiques et sociétés de la connaissance: nouvelles sources de développement durable et inclusif**

23. Le Comité souligne les puissants effets transformateurs de la croissance socioéconomique sur les sociétés et note que de tels effets favorisent l'évolution vers un modèle de société impulsée par les TIC dans la région. Les économies de la connaissance créatives qui voient le jour à travers la région Asie-Pacifique joueront un rôle majeur dans la solution des problèmes de développement durable.

24. Le Comité reconnaît que les services administratifs en ligne, notamment ceux recourant aux dispositifs mobiles comme la téléphonie, permettent d'assurer les services publics avec plus d'efficacité et d'efficience que le mode traditionnel de prestation de ces services.

25. Le Comité reconnaît que les politiques et les initiatives relatives aux TIC devraient être conçues de manière holistique en tenant compte des conditions économiques et sociales particulières à la région Asie-Pacifique.

26. Le Comité relève le rôle vital que joue le secteur privé dans le développement des innovations technologiques et reconnaît que les initiatives de partenariat public-privé constituent un mécanisme essentiel pour mettre les technologies de pointe à la portée de toute la population de la région de l'Asie et du Pacifique. Il reconnaît également le rôle joué par le secteur public en faveur de la recherche-développement, et par la prise de mesures incitatives pour porter les innovations des TIC actuelles et futures dans les zones rurales et les secteurs commercialement moins viables en recourant à la localisation, à la décentralisation et à l'adaptation aux besoins des utilisateurs.

**3. Mesure des progrès accomplis: objectifs et indicateurs relatifs aux technologies de l'information et de la communication définis lors du Sommet mondial sur la société de l'information**

27. Le Comité se félicite du projet du secrétariat d'enquêter, au niveau national, sur la disponibilité de données statistiques concernant les objectifs énoncés au Sommet mondial sur la société de l'information.

28. Le Comité note que plusieurs membres et membres associés ont accompli des progrès considérables dans la réalisation des objectifs énoncés au Sommet mondial sur la société de l'information et que, dans certains cas, ces objectifs ont même été dépassés.

## **II. Compte rendu des travaux**

**A. Point 4 de l'ordre du jour**  
**Renforcement de la connectivité régionale au profit du développement durable: création d'un espace régional de l'information homogène**

29. Le Comité était saisi d'une note du secrétariat intitulée « Renforcement de la connectivité régionale au profit du développement durable: création d'un espace régional de l'information homogène » (E/ESCAP/CICT(3)/1) et d'une note verbale datée du 10 octobre 2012 émanant du Cabinet du Président de Sri

Lanka et adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (E/ESCAP/CICT(3)/5).

30. Le Comité a été l'occasion d'une réunion-débat à laquelle ont participé M. Hyong Soon Kim, Directeur du Département de la planification des réseaux, Division de l'infrastructure numérique, Agence nationale pour la société de l'information, République de Corée; M. Yalin Li, Chef adjoint de section, Département du développement des télécommunications, Ministère de l'industrie et de la technologie de l'information, Chine; M. Scott Hook, Conseiller à l'infrastructure économique, Programme de gouvernance économique, Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique; M. Rohan Samarajiva, Directeur général de LIRNEasia, Sri Lanka. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Fédération de Russie et du Japon. Une déclaration a également été prononcée par M. P.W. Epasinghe au nom du Président de la deuxième session du Comité. Elle présentait un résumé des résultats de la Consultation régionale d'experts sur l'établissement de la connectivité au sein d'une société numérique en Asie et dans le Pacifique pour développer la résilience, tenue à Colombo les 5 et 6 septembre 2012.

31. Au cours des délibérations sur ce point de l'ordre du jour, le Comité a noté avec satisfaction que le secrétariat avait relevé dans sa note les principaux défis et possibilités liés au renforcement de la connectivité régionale au profit du développement durable. Il a félicité le secrétariat de la haute qualité du document.

32. Le Comité a noté que de nombreux projets en cours au niveau mondial visant le renforcement de la connectivité, notamment le Réseau d'information transeurasien, consolidaient les échanges et la coopération dans le domaine des TIC entre l'Asie et l'Europe grâce à des flux d'information plus efficaces. Le représentant de la République de Corée a appelé l'attention du Comité sur la nécessité de promouvoir la coopération régionale, en offrant un accès égal aux ressources réseau de pointe et en stimulant le développement de réseaux de recherche dans les pays en développement.

33. Le représentant du Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique a informé le Comité des problèmes de connectivité par les TIC propres aux États insulaires du Pacifique, tels que l'existence de marchés étriqués et un contexte géographique particulier. Le Comité a noté que, malgré une dépendance accrue à l'égard des TIC, leur utilisation dans la sous-région du Pacifique restait faible et que peu de pays avaient adopté des politiques nationales en la matière. Il a été informé qu'en dépit des difficultés, les ministres des TIC de la sous-région reconnaissent l'importance de ces technologies pour assurer un développement rationnel des autres infrastructures, et le rôle essentiel que pourrait jouer l'accroissement des investissements en faveur des infrastructures des TIC dans le sens d'une utilisation optimale des ressources aux fins du développement durable.

34. Le Comité a noté que les prix de la bande passante dans la région de l'Asie et du Pacifique étaient, en moyenne, jusqu'à six fois supérieurs à ceux appliqués en Europe et en Amérique du Nord, et que l'une des façons de résoudre cette disparité serait de mettre en place un réseau maillé en libre-accès. Le représentant de Sri Lanka a informé le Comité que des câbles terrestres à fibres optiques pourraient compléter les réseaux de câbles sous-marins et de satellites afin de réduire les prix de la bande passante à travers la région. Une

possibilité était de poser les câbles terrestres le long des itinéraires de la Route d'Asie ou du Chemin de fer transasiatique. Le Comité a noté que le libre-accès était un facteur clef de nature réglementaire propre à faire baisser les prix de la bande passante.

35. Le représentant de la Chine a informé le Comité qu'il était vital de renforcer la connectivité intra- et interrégionale par les TIC en recourant aux fibres optiques afin d'améliorer la connectivité régionale et a fait mention de plusieurs mécanismes de coopération régionaux, notamment le réseau de l'Autoroute de l'information de la sous-région Bassin du Mékong. Il était d'avis que l'Autoroute de l'information transeurasienne pouvait promouvoir le commerce et avoir un effet positif sur la région Asie-Pacifique.

36. Le Comité a noté avec satisfaction l'offre de la Fédération de Russie de prolonger d'au moins 15 ans l'accès gratuit aux services du Système mondial de satellites de navigation (GLONASS), conformément aux normes et pratiques recommandées par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

**B. Point 5 de l'ordre du jour**  
**Innovations technologiques et sociétés de la connaissance: nouvelles sources de développement durable et inclusif**

37. Le Comité était saisi du document intitulé « Innovations technologiques et sociétés de la connaissance: nouvelles sources de développement durable et inclusif » (E/ESCAP/CICT(3)/2).

38. Le Comité a bénéficié des résultats d'une réunion-débat à laquelle avaient participé M. Seung Kon Oh, Directeur de la Division des politiques de convergence, Bureau des politiques de convergence de la radiodiffusion et des communications, Commission coréenne des communications (République de Corée); M. Reshan Dewapura, Administrateur de l'Agence des technologies de l'information et de la communication (Sri Lanka); M. Mervyn Levin, Directeur fondateur de Levering Ltd, et M. Craig Smith, Directeur du Digital Divide Institute (Thaïlande).

39. Le Comité a relevé le rôle essentiel des TIC dans l'édification d'une société du savoir créatif, et le représentant de la République de Corée a émis l'avis que les innovations en matière de TIC permettraient à son pays de devenir une société hautement réseautée. Le Comité a estimé que les TIC pouvaient

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

[https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5\\_7295](https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_7295)

